



Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 22 JUIN 2015.

Président : Christophe Unger

Secrétaire : Ketty Villemin

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

104 membres ont été convoqués.

53 membres répondent à l'appel.

51 membres sont absents dont 24 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutatrices sont Mesdames Daisy Caillet et Françoise Kraemer.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015**
3. **Assermentation des nouveaux membres**
4. **Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil**
5. **Communications du Président**
6. **Communications de la Municipalité**
7. **Préavis municipal n°33 : Comptes 2014 – Rapport de la commission de gestion et finances**
8. **Préavis municipal n°34 : Arrêté d'imposition pour l'année 2016 – Rapport de la commission gestion et finances**
9. **Préavis municipal n°35 : Nouveau règlement du Conseil général – Rapport de la commission « Nouveau règlement du Conseil général »**
10. **Préavis municipal n°36 : Adhésion à l'association intercommunale Police Nord Vaudois en matière de sécurité publique et adoption de ses statuts – Rapport de la commission**
11. **Préavis municipal n°37 : Demande de crédit de CHF. 500'000.- pour la rénovation de la Grande salle de Method – Rapport de la commission gestion et finances**
12. **Préavis municipal n°38 : Demande de crédit complémentaire de CHF. 33'000.- au budget de fonctionnement 2015 pour l'étude de la réfection du Pont du Mujon et de la Route d'Orbe, mesure n°2 – Rapport de la commission gestion et finances**
13. **Renouvellement du bureau du Conseil général – démission de Mme Françoise Krämer**
14. **Election d'un membre de la commission de gestion et finances – démission de Mme Marlyse Marendaz**
15. **Interventions individuelles**

L'ordre du jour est accepté à la majorité et sera suivi tel qu'envoyé aux conseillers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015

Chaque membre a reçu avec la convocation une copie du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015, ou en a pris connaissance sur le site internet communal. Aucune remarque n'est signalée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

Madame Sandrine Blatti est assermentée.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil

Néant.

5. Communications du Président

Le bureau du conseil aura beaucoup de travail avec les élections fédérales de cet automne et les élections communales au printemps prochain. Il s'agit d'une année un peu particulière, cette information pourrait être à prendre en considération dans le cadre du renouvellement du bureau prévu au point 13.

Le Président passe la parole aux membres de la Municipalité.

6. Communications de la Municipalité

Mme Janique Tissot, Municipale

- Rectification suite à une information parue dans le bulletin d'information n°3 ; dureté de l'eau qui se situe entre 41 et 44 degrés, il s'agit de degrés français et pas fahrenheit. • En attente d'une offre relative à la réfection du chemin entre les familles Pascal Marendaz et Jean-Alfred Burdet. Les nids de poule du parking de l'Eglise seront également pris en compte. Merci de signaler tout autre nid de poule. Suite à une fuite d'eau à la hauteur de la maison de M. Duc et une vers la maison de M. Bertola, l'enrobé sur l'emplacement de ces deux fuites sera également posé. • La restauration des fontaines de la rue de la Forge a été effectuée. La margelle de la fontaine qui se trouve devant la boulangerie a été taconnée et pour la plus ancienne, qui a plus de 201 ans, toute la margelle a dû être changée et le petit bassin en béton a été enlevé. Une petite agape est organisée le samedi 4 juillet 2015, à 11h. • Règlement de l'assainissement – il a été envoyé au Canton. Il est possible de s'inscrire pour demander l'installation d'un deuxième compteur mais il sera posé lorsque le règlement sera revenu du Canton signé. • SAGENORD – 1^{er} juin, les municipalités de Method et Suscévaz ont rencontré une délégation du comité de direction de la SAGENORD. Le projet de construction du puit à Orbe a été abandonné. Le Canton pense que d'aller chercher de l'eau à Orbe risque de perturber les puits existants et d'amoinrir leur qualité. L'entreprise RWB a étudié le plan de redondance sans le puit d'Orbe. Communication d'une série d'informations relatives aux futures dispositions. Elles seront communiquées officiellement dans le plan directeur au printemps. • STEP ; bilan d'épuration vaudois – depuis les années 1960, sept milliards d'investissement dans les stations d'épuration et les canalisations. Bons résultats mais le réseau vieillit. Investissement de centaines de milliers de francs dans les prochaines années à prévoir. Selon des moyennes calculées par le Canton, les rentrées sont de cinquante millions inférieurs aux besoins réels. Il faudrait multiplier par 2, voire 3, les taxes d'épuration et d'évacuation par ménage pour assainir le réseau existant.

Mme Eliane Piguet, Municipale

- Tournoi de pétanques intercommunal le 26 septembre 2015. La commune de Method aura deux équipes et deux places sont disponibles. • Les containers à poubelles seront déplacés le temps de l'Abbaye, jusqu'à mardi prochain. Ils seront à l'emplacement de l'ancien poids public. • Ecole – pour les enfants scolarisés à Yverdon et Trecovagnes (les nouveaux), amener une photo au bureau de poste pour l'abonnement. Concernant les transports en bus, il semblerait que certaines courses seront supprimées. Avec l'entente scolaire, des négociations sont en cours afin de rétablir une course à midi.

Le Président remercie la Municipalité.

7. Préavis municipal n°33 : Comptes 2014 – Rapport de la commission de gestion et finances

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission « gestion et finances ».

M. Oscar Hernan donne lecture du rapport (annexe 1). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 33.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 du préavis municipal n°33 est accepté à l'unanimité à main levée.
- L'article 2 du préavis municipal n°33 est accepté à l'unanimité à main levée.

Les art.1 et 2 du préavis municipal n°33 relatifs aux comptes 2014 sont acceptés.

8. Préavis municipal n°34 : Arrêté d'imposition pour l'année 2016 – Rapport de la commission gestion et finances

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission « gestion et finances ».

M. Gilles Burdet donne lecture du rapport (annexe 2). La commission, à l'unanimité, propose de refuser ce préavis n° 34.

Le Président ouvre la discussion.

M. Amadio Santacroce, Municipal

- donne quelques précisions suite à la lecture du rapport de la commission « gestion et finances » en tant que responsable des constructions du village. Il ne faut pas confondre fond de réserve et liquidités dans le cadre de l'impact lié à la réfection du Pont du Mujon et de la Route d'Orbe. Les fonds de réserve sont, pour une partie, immobilisés. Quelques mots afin de souligner l'influence directe de l'arrêté d'imposition sur les différents travaux qui seront réalisés à Method. En ce qui concerne le dicastère des bâtiments - jusqu'à aujourd'hui, les travaux de rénovations effectués sur les bâtiments sont autofinancés et ne coûtent rien au contribuable. Néanmoins, les rénovations de bâtiments publics comme la grande salle, l'église, l'école, le refuge, etc. sont à prévoir et le coût de ces travaux est important. Les rentrées de location sur ces bâtiments sont limitées et presque impossible de les rentabiliser. Les travaux sur ces bâtiments ne peuvent être financés que par les fonds générés par les impôts. La commission « gestion et finances » propose de rejeter le préavis relatif à l'arrêté d'imposition que la municipalité propose. Cela n'est pas raisonnable dans l'état actuel des choses alors même que notre commune se trouve dans une situation financière saine. L'endettement par habitant est à CHF. 4'825.-, il y a quelques années, il se situait autour de CHF. 8'000.- et la moyenne cantonale est à CHF. 5'827.-. Le fond de roulement qui permet de payer les factures le long de l'année est de CHF. 410'000.-. Une réserve d'épargne de CHF. 610.-, sur cette réserve, CHF. 221'600.- y sont affectés. Depuis cette législature, il a été décidé que les fonds de réserve ne devaient pas être utilisés pour un autre objet que pour celui pour lequel il a été créé. Actuellement, nous disposons d'un fond de réserve de CHF. 95'100.- pour les investissements liés au réseau d'eau et un fond de CHF. 121'600.-, montant que nous devons à la protection civile suite à la perception des différentes taxes. Les disponibilités pour rénover la salle sont de CHF. 378'400.- et les travaux s'élèvent à CHF. 500'000.-. Il manque donc CHF. 121'600.-. Il faut également être prudent pour les autres projets de la commune – Pont du Mujon, Syndicat amélioration foncière (surcoût probable lié aux travaux), traversée du village, la rénovation de l'église et la rénovation du collège. Si nous baissons les impôts de 5 points, il s'agit d'un montant de CHF. 43'700.- sur le montant des impôts communaux perçus. La baisse attendue par chacun doit être relativisée car seuls les plus riches pourront en bénéficier. Cela n'avantage pas

notre communauté car cela nous priverait de réaliser les travaux nécessaires à nos infrastructures. Il encourage les membres du conseil à accepter l'arrêté d'imposition tel que proposé par leur municipalité.

M. Oscar Hernan, membre de la commission « gestion et finances »

- Souhaite donner deux précisions : 1) lorsqu'il a été présenté à la population les règlements des eaux, il a été mentionné qu'il ne s'agissait pas d'une augmentation des prélèvements mais une autre manière de calculer et qu'il y aurait une diminution d'impôt. La municipalité avait indiqué dans le budget 2012 que si les deux règlements étaient acceptés, une diminution des impôts interviendrait. Il est surprenant que la municipalité revienne sur sa promesse. 2) Avec les deux règlements des eaux, dont le deuxième entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016, une augmentation de CHF. 150'000.- environ de prélèvements supplémentaires est attendue. Est-ce que la municipalité a besoin de CHF. 150'000.- de liquidités supplémentaires? La situation financière actuelle est saine. Depuis le début de la présente législature, les charges de Method évoluent autour de deux millions cinq cent mille francs et elles n'augmentent pas. Durant cette période, les impôts sont passés de 72 à 74. Nous avons généré, pendant ces 4 ans, pour 1 million cinq cent mille francs de capacité d'autofinancement. Cela a permis de faire des investissements pour CHF. 850'000.- sans oublier le million investit dans l'immobilier. Cela a permis d'augmenter les réserves. La commission estime que l'on peut raisonnablement accepter une baisse des impôts pour 2016.

M. Amadio Santacroce, Municipal

Il a été dit à la population que si les deux règlements des eaux étaient acceptés, une baisse des impôts pourrait intervenir pour autant que la situation financière de Method puisse le permettre. Actuellement et comme indiqué précédemment, la situation ne le permet pas. Pendant la présente législature, il a fallu payer quatre fois CHF. 180'000.- dans le cadre des améliorations foncières sur les liquidités. Une augmentation de la dette par habitant n'est pas souhaitée. Pour pouvoir rénover la salle, une demande de crédit de CHF. 500'000.- sera soumise aux membres du conseil au point 11. Une baisse des impôts pour 2016 n'est pas judicieuse.

Mme Michèle Depairon

Demande de procéder à un vote à bulletin secret.

La demande de Mme Michèle Depairon et soutenue par cinq membres, elle est donc acceptée.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion puis procède au vote à bulletin secret.

- L'article 1 du préavis municipal n°34 est refusé à la majorité – 26 avis favorables, 27 avis contraires, 1 abstention.
- L'article 2 du préavis municipal n°34 est refusé à la majorité – 35 avis favorables, 18 avis contraires, 1 abstention.
- L'article 3 du préavis municipal n°34 est refusé à la majorité – 32 avis favorables, 19 avis contraires, 3 abstentions.

Les art.1, 2 et 3 du préavis municipal n°34 relatifs à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 sont refusés. Un conseil supplémentaire sera organisé au mois d'octobre et ce point sera à l'ordre du jour car il s'agit d'un chiffre que nous devons pouvoir produire à la préfecture.

M. Amadio Santacroce, Municipal, indique que 53 membres présents ont été annoncés au début du conseil et que 54 membres ont voté. Il demande que l'appel soit refait. Suite à cela, 54 membres présents sont effectivement annoncés. Un membre n'avait pas été entendu lors du premier appel et avait été indiqué comme absent. Le vote est déclaré valable.

9. Préavis municipal n°35 : Nouveau règlement du Conseil général – Rapport de la commission « Nouveau règlement du Conseil général »

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission « Nouveau règlement du Conseil général ».

M. Axel Rodriguez donne lecture du rapport (annexe 3). La commission, à la majorité, propose d'approuver ce préavis n° 35.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

Le préavis n°35 est accepté et le Nouveau règlement du Conseil général est adopté à l'unanimité à main levée.

10. Préavis municipal n°36 : Adhésion à l'association intercommunale Police Nord Vaudois en matière de sécurité publique et adoption de ses statuts – Rapport de la commission

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

M. Axel Rodriguez donne lecture du rapport (annexe 4). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 36.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 du préavis municipal n°36 est accepté à la majorité à main levée – 48 avis favorables, 1 avis contraire, 5 abstentions.
- L'article 2 du préavis municipal n°36 est accepté à la majorité à main levée – 49 avis favorables, aucun avis contraire, 5 abstentions.
- L'article 3 du préavis municipal n°36 est accepté à la majorité à main levée – 49 avis favorables, aucun avis contraire, 5 abstentions.

Les art.1, 2 et 3 du préavis municipal n°36 relatifs à l'adhésion à l'association intercommunale Police Nord Vaudois en matière de sécurité publique et l'adoption de ses statuts sont acceptés.

11. Préavis municipal n°37 : Demande de crédit de CHF. 500'000.- pour la rénovation de la Grande salle de Method – Rapport de la commission gestion et finances

M. Roger Augsburg, Syndic, annonce que la municipalité retire le préavis n°37 suite au résultat du vote du préavis n° 34. Le préavis n°37 sera à nouveau présenté lors d'un prochain conseil en 2016.

12. Préavis municipal n°38 : Demande de crédit complémentaire de CHF. 33'000.- au budget de fonctionnement 2015 pour l'étude de la réfection du Pont du Mujon et de la Route d'Orbe, mesure n°2 – Rapport de la commission gestion et finances

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission « gestion et finances ».

Mme Marlyse Marendaz donne lecture du rapport (annexe 5). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 38.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Michèle Depairon

Est-il prévu d'étudier l'impact du passage des quarante tonnes et ses conséquences pour le village ?

M. Christian Rochat, Municipal

Le passage des quarante tonnes n'est pas un point de réflexion de cette étude car ils peuvent traverser le village à l'heure actuelle.

M. Bernard Marendaz

Est-ce qu'il ne serait pas judicieux d'inclure le quartier du carrefour ? Il y aura beaucoup de trafic, est-ce que cela fait partie du périmètre de cette étude ?

M. Christian Rochat, Municipal

Elle doit justement permettre d'imaginer plusieurs solutions. Le confort des usagers locaux est une priorité.

La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 du préavis municipal n°38 est accepté à la majorité à main levée – 52 avis favorables, 1 avis contraire, 1 abstention.
- L'article 2 du préavis municipal n°38 est accepté à la majorité à main levée – 53 avis favorables, 1 avis contraire, aucune abstention.
- L'article 3 du préavis municipal n°38 est accepté à la majorité à main levée – 53 avis favorables, aucun avis contraire, 1 abstention.

Les art.1, 2 et 3 du préavis municipal n°38 relatifs à la demande de crédits complémentaire de CHF. 33'000.- au budget de fonctionnement 2015 pour l'étude de la réfection du Pont du Mujon et de la Route d'Orbe, mesure n°2 sont acceptés.

13. Renouvellement du bureau du Conseil général – démission de Mme Françoise Krämer

Le Président rappelle que les élections du Président et du Vice-président se déroulent à bulletin secret.

Monsieur Jacques Bony, Vice-président, procède à l'élection du Président. Monsieur Christophe Unger accepte de poursuivre son mandat. Aucun autre candidat n'est présenté.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 54 Bulletins rentrés : 54

Blancs : 0 Nuls : 0

Bulletins valables : 54 Majorité absolue : 28

Monsieur Christophe Unger est réélu avec 53 voix, 1 voix éparse.

Monsieur Christophe Unger, Président, procède à l'élection du Vice-président. Monsieur Jacques Bony, accepte de poursuivre son mandat. Aucun autre candidat n'est présenté.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 54 Bulletins rentrés : 54

Blancs : 0 Nuls : 1

Bulletins valables : 53 Majorité absolue : 28

Monsieur Jacques Bony est réélu avec 51 voix, 2 voix éparses.

Au niveau des scrutateurs, Madame Françoise Kraemer ne souhaite pas poursuivre son mandat. Pour la remplacer, le bureau du Conseil propose Monsieur Axel Rodriguez. Aucun autre candidat n'est présenté. Madame Michèle Depairon devient scrutatrice et Monsieur Axel Rodriguez scrutateur suppléant. Les deux scrutatrices nommées sont donc Mesdames Daisy Caillet et Michèle Depairon ; Madame Roselyne Burdet, scrutatrice suppléante et Monsieur Axel Rodriguez, scrutateur suppléant. Tous sont élus à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

**14. Election d'un membre de la commission de gestion et finances –
démission de Mme Marlyse Marendaz**

Mme Marlyse Marendaz démissionnaire doit être remplacée. M. Gilles Burdet, actuellement suppléant devient membre. Le président demande aux membres du Conseil s'il y a une proposition de candidat. M. Carmine Rosati est proposé et ce dernier accepte. Il est élu par acclamation.

15. Interventions individuelles

Mme Michèle Depairon

Demande si la possibilité de faire construire une salle à l'extérieur serait envisageable ?

La municipalité

Elle prend note et répondra lors d'un prochain conseil.

M. Patrick Girard

Indique que les sapins seront installés jeudi et que les bonnes âmes pourront les décorer. Jeudi et vendredi, le caveau sera ouvert à l'ancienne ferme de la famille Girard.

M. Philippe Corset

Souhaite parler de l'entretien de la rue des Champs-du-Pont. Le cortège doit passer par cette rue et il y a beaucoup de mauvaises herbes. On ne peut plus mettre de produit mais il faudrait alors venir plus souvent.

Mme Janique Tissot, Municipale

Le quartier de la rue des Champs-du-Pont n'est pas entretenu moins que les autres. Sur Yverdon il y a beaucoup de trottoirs qui présentent un état similaire, même pire. Comme on ne peut plus utiliser certains produits, il faut être plus tolérant.

Mme Michèle Depairon

Souhaite revenir sur l'étude liée au Pont du Mujon – est-il prévu d'étudier des voies de détournements pour les camions ?

La municipalité

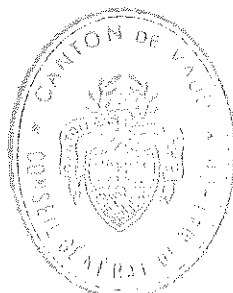
Elle prend note et répondra lors d'un prochain conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la séance à 21h54.

Verbalisé à Mathod, le 29 juin 2015.

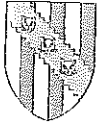
Le Président :

Christophe Unger



La Secrétaire :

Ketty Villemin



Commune de Method, le 11 juin 2015

Conseil Général du 22 juin 2015

Rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude du préavis municipal No 33, concernant les comptes 2014.

Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil Général de la commune de Method, la commission de gestion et finances a procédé au contrôle des comptes de la bourse communale pour l'exercice 2014 en dates des 1^{er}, 9, 10 et 11 juin 2015.

Toutes les pièces comptables et les renseignements nécessaires nous ont été aimablement fournis par M. Roger Augsburg, Syndic, et Mme Nicole Conrad, boursière communale, qui ont répondu à toutes les questions des membres de la commission.

Nous avons également pris connaissance du rapport de la fiduciaire OFICO qui a effectué la vérification des comptes.

Suite aux divers contrôles effectués nous pouvons faire part au Conseil Général des observations suivantes :

Résultat 2014

Le total des produits est passé de CHF.2'554'000 en 2013 à CHF.2'645'000 en 2014, soit une augmentation de 3.5%.

Le total des charges est passé de CHF.2'598'000 en 2013 à CHF.2'509'000 en 2014, soit une baisse de 3.4%.

L'évolution des produits et le bon contrôle des charges a permis de boucler l'exercice 2014 sur un **benefice de CHF.136'534** (alors que 2013 présentait un déficit de CHF.43'800, et que le budget 2014 prévoyait un déficit de CHF.208'300).

Impôts

Il avait été budgété CHF.814'000 pour l'impôt sur le revenu alors que le montant enregistré en 2014 s'est élevé à CHF.774'548.53 (-CHF.39'451.47)

Par contre des excédents importants par rapport au budget ont été enregistrés sur les impôts suivants :

- Impôts à la source : +CHF.30'431.44
- Impôts personnes morales : + 50'400.40
- Impôts successions et donations : +84'072.90

Réseau d'égouts et épuration

Ce poste présente un déficit structurel d'environ CHF.50'000. --. Déficit réduit en 2014 à CHF.17'756.85 grâce à la perception des taxes uniques de raccordement pour un montant CHF.32'200.00. Jusqu'à aujourd'hui ce déficit était couvert par les revenus des impôts.

Service des eaux

Le dicastère service des eaux s'est clôturé, cette année encore, sur un bénéfice, nécessitant une nouvelle attribution de CHF.50'000. -- au fond de réserve eau (après une attribution de CHF.45'100 en 2013).

Suite à ces observations et après toutes les vérifications que nous avons effectuées, nous pouvons affirmer que :

- **La comptabilité est régulièrement tenue.**
- **Le bilan au 31 décembre 2014 et le compte de fonctionnement pour l'exercice 2014 concordent avec la comptabilité.**
- **L'état de la fortune et des résultats répondent aux dispositions de la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes.**

De ce fait, nous proposons au Conseil Général

Art.1 D'approuver la gestion, les comptes de fonctionnement et le bilan de l'exercice 2014 tels que présentés.

Art.2 D'en donner décharge à la boursière, à la municipalité et à la commission de gestion et finances.

En outre, nous vous informons que la commission a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2014 de la station d'épuration de la Condémine, communes de Method et Suscévaz, à Method le 1^{er} avril 2015.

Le rapport qui en découle ne comporte aucune remarque ou observation particulière.

Nous formulons les réserves d'usages pour tous les faits et documents qui n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Pour la commission :

Marlyse Marendaz

M. Marendaz

Frank Neveu

F. Neveu

Oscar Hernan

O. Hernan

Patrick Girard

P. Girard

Gilles Burdet

G. Burdet



Commune de Method, le 11 juin 2015

Conseil Général du 22 juin 2015

Rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude du préavis municipal No 34, concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.

La commission de gestion et finances, composée de Marlyse Marendaz, Patrick Girard, Brice Marendaz, Franck Neveu, Gilles Burdet et Oscar Hernan s'est réunie les 1^{er}, 9, 10 et 11 juin 2015. La commission a étudié la proposition de la municipalité de laisser le taux d'imposition inchangé pour l'année 2016.

Après analyse et discussions avec Monsieur Roger Augsburg, syndic, nous tenons à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil Général aux points suivants :

Comptes communaux

Les comptes de notre commune bouclent l'exercice 2014 sur un bénéfice de CHF.136'534 (alors que 2013 présentait un déficit de CHF.43'800, et que le budget 2014 prévoyait un déficit de CHF.208'300).

La capacité d'autofinancement passe de CHF.113'018 en 2013 à CHF.155'556 en 2014.

La quotité de la dette brute baisse de 129% en 2013 à 124% en 2014.

Ces éléments confirment que la situation actuelle de notre commune est relativement saine et bien maîtrisée par la municipalité.

Entretien du patrimoine communal

Nous partageons le souci de tous concernant les besoins d'entretien du patrimoine de notre commune.

Au-delà de 2016 des investissements importants seront bien sûr à effectuer.

Un nouveau plan d'investissement 2016-2021 devra être présenté au Conseil Général courant 2016 pour son approbation, c'est à ce moment qu'une discussion approfondie devra être lancée concernant le taux d'imposition des années suivantes.

A noter également que les frais prévus, en particulier concernant la grande salle ou la réfection du pont du Mujon, n'auront pas d'impact sur les résultats 2015 ou 2016, puisque une partie des « réserves pour travaux futurs et routes » (qui se montent au 31 décembre 2014 à CHF.1'101'000) sera utilisés pour couvrir ces charges.

Nouvelles taxes des eaux

Dans la présentation du budget 2012, la municipalité avait expliqué les raisons pour lesquelles il était obligatoire d'introduire des nouvelles taxes des eaux afin d'équilibrer les postes du traitement des eaux. Ces frais étaient préalablement couverts par les impôts. Elle indiquait également que cette mise en conformité permettrait à la municipalité de baisser le taux d'imposition.

Le règlement « service des eaux » est entré en vigueur en 2013 et a représenté une augmentation de rentrées de CHF.80'000.-- (la valeur du point d'impôt de Method étant d'environ CHF 14'000, cela représente plus de 5 points d'impôt.)

La municipalité n'a changé le taux d'imposition qu'en 2014 en le baissant d'un point, de 75% à 74%.

Le règlement « épuration des eaux » entrera en vigueur en 2016. Ces nouvelles taxes devraient représenter des recettes supplémentaires d'environ CHF.70'000.--(ce qui représente environ 5 points d'impôts.)

L'introduction des nouvelles taxes ne sont pas destinées à augmenter les prélèvements auprès des citoyens, mais à répondre au principe du consommateur-payeur.

Après les augmentations substantielles liées aux nouveaux règlements des eaux (pour environ CHF.150'000.--, soit presque 10 points d'impôts), ne pas proposer une diminution du taux d'impôt pour 2016, équivaut à introduire une augmentation des prélèvements auprès des contribuables, ce qui nous semble pas correct et pas nécessaire pour l'exercice 2016.

En vertu de ce qui précède, la commission de gestion et finances propose à l'unanimité au Conseil Général de refuser le préavis municipal No 34 ,soit :

Art.1 Le taux d'imposition pour l'année 2016 est fixé à 74% de l'impôt cantonale de base.

Art.2 Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.

Art.3 L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

Pour la commission :

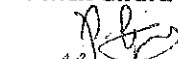
Marlyse Marendaz



Gilles Burdet



Patrick Girard



Oscar Hernan



Frank Neveu





Préavis municipal No 35 – Nouveau règlement du Conseil général

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission pour le nouveau règlement du Conseil général, composée de Mmes Anne Planche, Roselyne Burdet et de M. Axel Rodriguez, s'est rencontrée le 2 juin 2015, à la salle du Conseil, afin de rendre son rapport sur le préavis municipal No 35.

En préambule, la commission explique au Conseil avoir travaillé, dans sa première étape, sur la base d'un projet de règlement fourni à toutes les communes par le Canton. Elle comptait alors cinq membres, soit également MM Brice Marendaz et Christian Rochat, Municipal. Le projet du Canton était très « formaté » et prévoyait que seule une petite partie des articles pouvait être modifiée.

La commission a ainsi procédé à un comparatif entre le projet du Canton et celui existant pour la commune de Method. Elle informe le Conseil des points suivants :

- Art. 45 al. 4, la commission avait ajouté qu'un membre non excusé à trois conseils consécutifs serait considéré comme démissionnaire et plus convoqué à la séance suivante. Cet ajout n'a pas obtenu l'aval du Canton au motif que cela n'était pas légal.
- Art. 70, la votation a lieu à bulletin secret à la demande d'un Conseiller appuyé d'1/5^e des membres. Le règlement actuel de Method offrait déjà cette possibilité mais l'appui à la demande devait être de 5 membres.

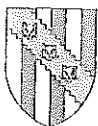
Après avoir apporté ces brèves précisions, la commission approuve à sa majorité le préavis municipal No 35 et recommande au Conseil d'en faire de même.

Pour la Commission du nouveau règlement du Conseil général :

Anne Planche : *A. Planche*

Axel Rodriguez : *A. Rodriguez*

Roselyne Burdet : *R. Burdet*



Préavis municipal No 36 – Adhésion à l’association intercommunale Police Nord Vaudois en matière de sécurité publique ; adoption des statuts de l’association intercommunale en matière de sécurité publique.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission pour l’adhésion à l’association intercommunale Police Nord Vaudois en matière de sécurité publique et l’adoption de ses statuts, composée de Mme Anne Planche et MM André Dällenbach et Axel Rodriguez, s’est rencontrée le 2 juin 2015, à la salle du Conseil, afin de rendre son rapport sur le préavis municipal No 36.

Après lecture du préavis de la Municipalité, les points importants sont très explicites dans le préavis. Les coûts restent les mêmes qu’actuellement et la possibilité d’avoir deux délégués nous semble judicieuse. Une seule question subsiste quant au temps de réactivité de la Police Nord Vaudois. Toutefois, nous pensons que celle-ci sera étudiée par l’Association et ses conseillers eux-mêmes.

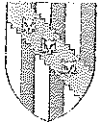
En conclusion, la commission approuve à l’unanimité le préavis municipal No 36 et recommande au Conseil d’en faire de même.

Pour la Commission de l’adhésion à l’association intercommunale Police Nord Vaudois :

Anne Planche : *A. Planche*

André Dällenbach : *A. Dällenbach*

Axel Rodriguez : *A. Rodriguez*



Commune de Method, le 11 juin 2015

Conseil Général du 22 juin 2015

Rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude du préavis municipal No 38, concernant la demande de crédit complémentaire de CHF.33'000 au budget de fonctionnement 2015 pour l'étude de la réfection du pont du Mujon et de la route d'Orbe, mesure n°2.

La commission de gestion et finances, composée de Marlyse Marendaz, Patrick Girard, Brice Marendaz, Gilles Burdet, Franck Neveu et Oscar Hernan s'est réunie les 1er, 9, 10 et 11 juin 2015.

Nous tenons à rendre attentif le Conseil Général aux points suivant :

- Au regard de l'importance de l'ouvrage et de sa position dans le village, il nous paraît important d'engager une étude approfondie de sa réfection.
- Que les montants engagés sont utiles pour la réalisation future des travaux.
- Que les montants de cette étude restent dans les normes du marché.

La commission de gestion et finances en fonction de ce qui précède, propose à l'unanimité au Conseil Général d'accepter le préavis No 38, soit :

- Art.1 Un crédit complémentaire de CHF 33'000.00 est accordé au budget de fonctionnement 2015 pour l'étude de la réfection du pont du Mujon et de la Route d'Orbe, mesure n°2.
- Art.2 La Municipalité est autorisée à utiliser la trésorerie courante pour CHF 33'000.00
- Art.3 La dépense nette sera imputée sur le compte de fonctionnement N° 430.318.50 « honoraires et frais d'expertises routes ».

Pour la commission :

Marlyse Marendaz

Patrick Girard

Gilles Burdet

Franck Neveu

Oscar Hernan